

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

#### **PRÉSENTS:**

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Jean-Guillaume Christèle CERISIER-PHILIPPE, d'ORNANO, GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

#### **ABSENTS:**

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

## **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

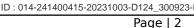
Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D124 300923**

GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE Accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans Lancement d'un marché de travaux selon la procédure d'un Appel d'Offres Ouvert Autorisation

Les Conseils Municipaux de 8 communes et le Conseil Communautaire ont autorisé la conclusion d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un accord-cadre pour les travaux de réfection de voirie.



La signature de ladite convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Les membres du groupement sont :

- la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,
- la Commune de Bénerville-sur-Mer,
- la Commune de Blonville-sur-Mer,
- la Commune de Saint-Arnoult,
- la Commune de Saint-Gatien-des-Bois,
- la Commune de Saint-Pierre-Azif,
- la Commune de Touques,
- la Commune de Vauville,
- la Commune de Villerville.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est désignée coordonnatrice de ce groupement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 mai dernier pour prendre connaissance et adopter le dossier de consultation des entreprises, établi par les services de la Communauté de Communes, pour un accord-cadre monoattributaire de travaux relatif à la réfection de voirie, pour une durée de 4 ans.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser le lancement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux selon la procédure d'un appel d'offres ouvert,
- désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE le lancement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux selon la procédure d'un appel d'offres ouvert,

DÉSIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse.

#### Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org









Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID: 014-241400415-20231003-D124\_300923-DE

Page | 3

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX** Secrétaire de séance **Philippe AUGIER** Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







